



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 13 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
07/08/2025

DATE D'AFFICHAGE
07/08/2025

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Kimberley BARONI
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELIERE
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
M. Tristan DERYCKE	Mme Christine BELLET
Mme Diane BUI-DUYET	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Warren NAXUE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Françoise SUVE	M. Claude CHARLOT
M. Marc ZEISEL	M. Patrick SAKOUMORI
M. Michel FONGUE	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Isabelle LAFLEUR	Mme Magali MANUOHALALO
M. Nicolas BRIGNONE	M. Emmanuel BERART
Mme Cindy PRALONG	M. Eric MELTESALE
M. Philippe BLAISE	M. Bernard LAVANDIER
Mme Naïa WATEOU	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Charlotte THAIAWE
		M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Stéphanie PAIMAN
		M. Joseph BOANEMOA	M. Bruno CAPY
		Mme Laurie HUMUNI	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Nombre de présents	: 36	Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de votants (12 procurations)	: 48	Mme Pascale SERVENT	Mme Veylma FALAE
		Mme Janine BAJON	Mme Christine LE SAINT
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	
		M. Christophe DELESSERT	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-922

autorisant la signature d'une convention de transfert de gestion d'une parcelle du domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie au profit de la ville de Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 13 août 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la lettre de la ville de Nouméa du 10 mai 2012,

VU l'arrêté n° 2023-457/GNC du 8 mars 2023 décidant le transfert en gestion d'une parcelle du domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie au profit de la commune de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/72 du 25 juillet 2025,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 30 juillet 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la signature d'une convention de transfert de gestion d'une parcelle du domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie au profit de la ville de Nouméa d'une superficie d'environ 10 ares 50 centiares – section Orphelinat, commune de Nouméa, figurée par un liseré rouge sur le plan projet PL1796-004 du service de l'information géographique de la ville de Nouméa du 30 janvier 2024 ci-annexé.

ARTICLE 2 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer l'acte authentique à intervenir dans lequel seront définies la description des limites et la superficie de l'emprise en question.

Les diverses formalités se rapportant à l'acte seront à la charge de la ville de Nouméa et à la diligence de la Nouvelle-Calédonie.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie électronique et notifiée au service du domaine de la direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20250813-9352-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 18 août 2025

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 AOÛT 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 août 2025

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley BARONI, consisting of several horizontal strokes and a vertical line crossing them.

Madame Kimberley BARONI

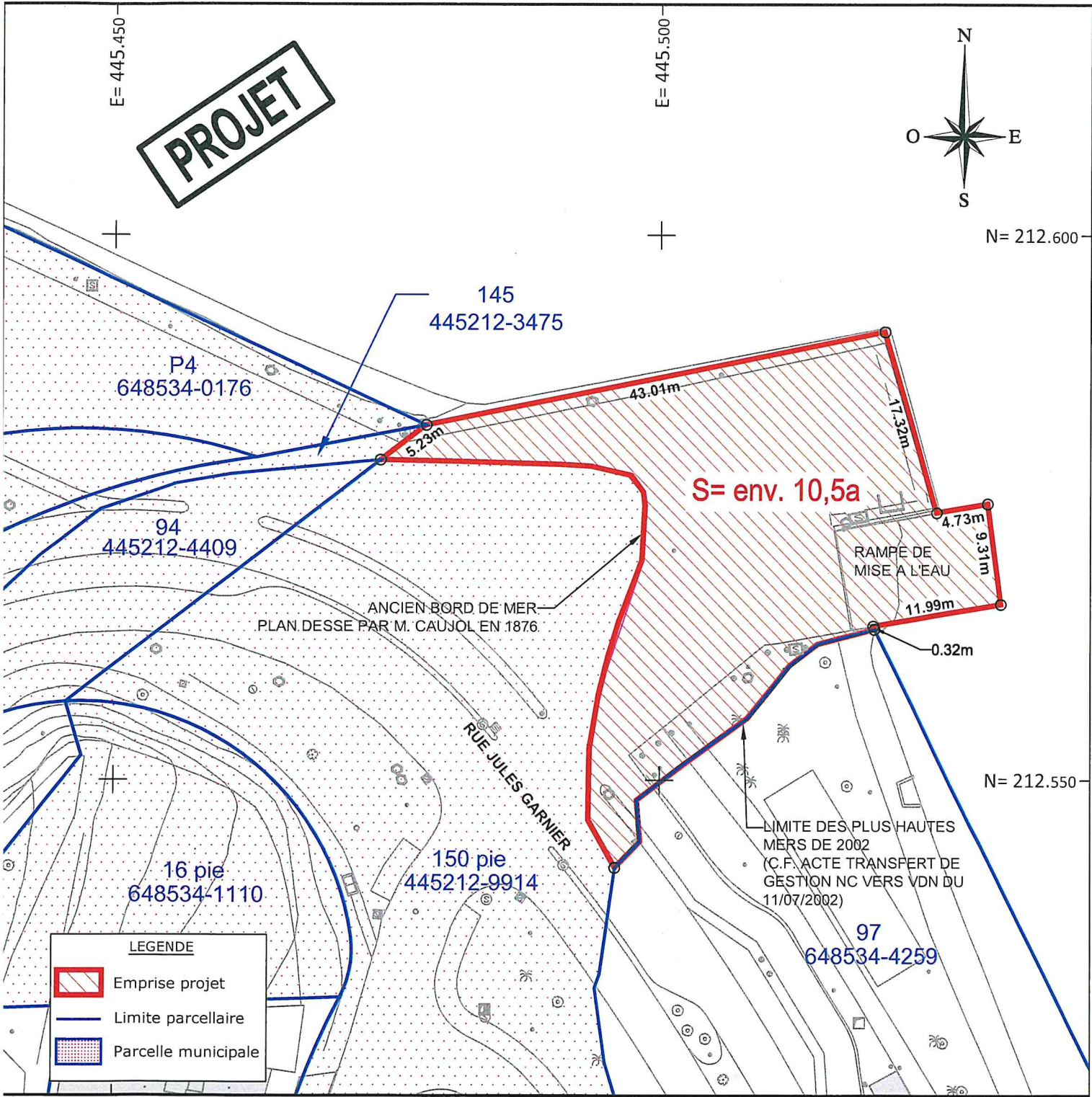
Le Maire,

A black ink signature of Sonia LAGARDE, written in a cursive style.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
DF. (dont T.P.S.)	- 1
POLE AMENAGEMENT	- 1
DEP	- 1
DU (SDI)	- 1
SIG	- 1
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX (SERVICE DU DOMAINE)	- 1
MISE EN LIGNE	- 1



ECHELLE : 1/500ème
DATE : 30/01/2024
REF : PL1796-004
Affaire suivie par : L.PERRIN
Dossier : IG1796_S2401116
Projection : Lambert NC
Système : RGNC 91-93

Plan parcellaire et d'état des lieux



Ville de
NOUMÉA

Le Chef de Service
de l'Information Géographique



M. CLOBER